

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 8

Artikel: Les comptes de ménage
Autor: Mühlmann, Hans-E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les comptes de ménage.

Par *Hans-E. Mühlmann*.

Introduction.

Pendant la période du 1^{er} octobre 1936 au 30 septembre 1937 a eu lieu en Suisse une enquête sur les comptes de ménage d'ouvriers et d'employés. Cette enquête visait surtout à obtenir des précisions sur le coût de la vie et à contrôler ainsi la valeur des méthodes actuellement en vigueur pour le calcul de l'indice du coût de la vie. Mais la portée d'une telle enquête dépasse de beaucoup ce cadre-là; systématiquement menée, elle donne des aperçus très précieux sur les conditions d'existence de notre population, notamment des milieux ouvriers.

Cette grande enquête, la plus vaste à laquelle on ait procédé en Suisse jusqu'à aujourd'hui dans ce domaine, a été faite par les soins des offices statistiques des cantons de Bâle-Ville, de Zurich, de Soleure et de Berne, par les communes de Berne, de St-Gall et de Zurich et par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail; mais la Commission de statistique sociale avait préalablement établi des directives grâce auxquelles le travail a pu se faire selon des méthodes unifiées, garantissant ainsi la possibilité de comparaisons logiques.

Quelques jours avant le début des premières enquêtes, le Conseil fédéral avait procédé à la dévaluation du franc suisse. Pour ne pas fausser tout le travail qui était en gestation, il fut décidé, sur la proposition de représentants et de délégués ouvriers, de renvoyer d'un an les travaux d'enquête, c'est-à-dire d'étendre cette dernière jusqu'au 30 septembre 1938.

En 1936/37, on avait analysé au total 1500 comptabilités de ménage, ce qui suffit cependant à donner une image assez exacte de la réalité; les résultats de 1937/38 sont en général identiques à ceux de la période précédente.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, jusqu'à ce jour, on n'a obtenu de résultats complets et définitifs que pour les villes de Bâle, de Berne et de Zurich.

Dans nos commentaires, nous nous bornerons à relever les faits qui nous paraissent capitaux, dans les deux enquêtes faites à Bâle, à Berne et à Zurich. A ce propos, précisons déjà qu'il n'y

a pas de différence sensible à enregistrer. Ceci nous facilite la tâche, car nous recourrons souvent à un seul exemple valable sans retouche sensible pour d'autres villes.

1. Nombre et structure des comptes de ménage.

En 1936/37, l'enquête de la ville de Bâle porta sur 120 ménages comprenant au total 416 personnes; 61 pères de famille appartenaient à la classe ouvrière et 59 se recrutaient parmi les milieux d'employés. Dans la période suivante (1937/38), l'enquête ne porta plus que sur 45 ménages (20 ouvriers et 25 employés).

Dans la ville de Berne, l'enquête porta sur 169 ménages comprenant au total 566 personnes.

A Zurich, pendant la première période, l'enquête porta sur 346 ménages (197 employés et 149 ouvriers) comprenant au total 1263 personnes; pendant la seconde période, l'enquête ne porta plus que sur 87 ménages (39 ouvriers et 48 employés) comptant au total 321 personnes.

2. Les recettes.

Les recettes, qui se composent pour la plus grande part du salaire du chef de famille, se chiffrent en moyenne à 6000 francs. Il est bien entendu que cette somme ne saurait être considérée comme revenu moyen de tous les salariés suisses. Nous pouvons expliquer ce chiffre de deux façons: premièrement, parmi les ménages soumis à l'enquête, il en figure dont le revenu va jusqu'à 23,000 francs; ils font donc monter la moyenne de façon très sensible. Deuxièmement, l'enquête n'a pu porter que sur des ménages qui établissent correctement leurs comptes; or, il est plus facile de trouver une bonne comptabilité dans des milieux dont le niveau de vie et le degré d'instruction sont relativement élevés. C'est par exception que l'on a trouvé des comptes concernant des ménages dont le revenu n'est pas supérieur à 2000 francs. La proportion des divers milieux sociaux sur lesquels a porté l'enquête ne répond donc pas à la structure sociale du pays.

Notons encore un phénomène qui ne manque pas d'importance: dans les ménages qui ont fourni des comptes, plus le revenu est élevé, plus la famille est nombreuse. On pouvait s'attendre au contraire puisqu'il arrive fréquemment que ceux qui jouissent d'un haut revenu désirent profiter de la vie et, partant, ne pas avoir de famille nombreuse.

3. Les dépenses.

Plus une famille est pauvre, plus grande est la part de ses dépenses consacrée à l'acquisition de biens alimentaires. C'est une loi que confirme la statistique. Nous pouvons ajouter que plus le revenu augmente, plus faible est la part des dépenses consacrée au loyer.

Nous allons tout d'abord examiner les moyennes obtenues dans les villes de Bâle, Berne et Zurich:

	Structure des dépenses totales en francs			en % des dépenses totales		
	Bâle	Berne	Zurich	Bâle	Berne	Zurich
Denrées alimentaires	1,840	1,665	1,782	29,3	27,6	29,0
Vêtements	561	536	550	9,0	8,9	9,0
Loyer	1,106	1,246	1,307	17,6	20,6	21,3
Installations du logement	255	234	213	4,1	3,9	3,5
Chauffage et éclairage	294	311	307	4,7	5,1	5,0
Nettoyage	113	95	97	1,8	1,6	1,6
Soins sanitaires	225	323	243	3,6	5,4	4,0
Instruction et loisirs	554	412	441	8,8	6,8	7,2
Voyages	175	153	182	2,8	2,5	3,0
Assurances	603	504	517	9,6	8,4	8,4
Impôts et taxes	274	328	248	4,3	5,4	4,0
Divers	280	231	246	4,4	3,8	4,0
Total des dépenses	6,280	6,038	6,133	100,0	100,0	100,0

On ne constate pas de grandes différences bien que la moyenne des dépenses soit un peu plus élevée à Bâle qu'à Zurich et un peu plus forte à Zurich qu'à Berne. Ces différences sont imputables aux conditions locales, en tant qu'elles ne dépendent pas de la grandeur de la famille.

Chacun sait aussi que les appartements sont moins chers à Bâle qu'à Berne et à Zurich. Mais ce que l'on ignore plus généralement, c'est que les Bâlois peuvent consacrer davantage à l'éducation et aux loisirs que les Bernois et les Zurichoises.

Poursuivons notre examen et détaillons les dépenses en les classant d'après le niveau du revenu:

Bâle	Ménages avec un revenu					Pour-cent des dépenses totales				
	jus- qu'à 4,000	de 4,001 à 5,000	de 5,001 à 6,000	de 6,001 à 8,000	de 8,001 à 10,000	jus- qu'à 4	de 4 à 5	de 5 à 6	de 6 à 8	de 8 à 10
Denrées alimentaires	1,430	1,583	1,752	1,994	2,187	39,3	34,1	30,9	28,7	23,9
Vêtements	282	419	514	641	780	7,8	9,0	9,0	9,3	8,5
Loyer	830	869	1,037	1,190	1,480	23,0	18,6	18,2	17,2	16,2
Installations du logement	128	218	185	286	415	3,6	4,7	3,2	4,1	4,6
Chauffage et éclairage	205	234	291	311	401	5,6	4,9	5,0	4,5	4,5
Nettoyage	57	77	98	111	172	1,5	1,7	1,7	1,6	1,9
Soins sanitaires	105	172	215	248	311	2,8	3,7	3,8	3,7	3,4
Instruction et loisirs	173	331	422	703	944	4,7	7,1	7,5	10,2	10,3
Voyages	65	108	143	192	250	1,8	2,3	2,5	2,8	2,8
Assurances	251	387	574	659	1,090	6,9	8,3	10,1	9,5	11,9
Impôts et taxes	43	119	219	322	406	1,2	2,5	3,9	4,6	4,4
Divers	62	152	236	259	705	1,8	3,1	4,2	3,8	7,6
Total des dépenses	3,631	4,669	5,686	6,916	9,141	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Nous constatons que les deux lois de statistique que nous avons énoncées ci-dessus trouvent confirmation dans les faits; plus le

revenu est élevé, plus faible est la part des dépenses consacrée à l'alimentation et au loyer. Cette tendance se manifeste aussi pour le chauffage et l'éclairage, tandis que toutes les autres dépenses sont — plus ou moins régulièrement — proportionnelles au niveau du revenu.

Allons encore plus loin dans notre examen et divisons les dépenses en deux grands groupes: les dépenses nécessitées par l'existence (dépenses obligatoires) et les dépenses pour l'instruction et les loisirs (dépenses facultatives).

Catégories de revenus	En francs par famille			Chiffres-indices			% des dépenses totales		
	Dépenses nécessitées par l'existence	Dépenses pour l'instruction et les loisirs	Total des dépenses des deux catégories	Dépenses nécessitées par l'existence	Dépenses pour l'instruction et les loisirs	Total des dépenses des deux catégories	Dépenses nécessitées par l'existence	Dépenses pour l'instruction et les loisirs	Total des dépenses des deux catégories
jusqu'à 4	2,747	884	3,631	100	100	100	75,7	24,3	100,0
4—5	3,105	1,564	4,669	113	177	129	66,6	33,4	100,0
5—6	3,594	2,092	5,686	131	237	157	63,1	36,9	100,0
6—8	4,136	2,780	6,916	151	315	191	59,7	40,3	100,0
8—10	4,848	4,293	9,141	176	486	252	53,1	46,9	100,0
au-dessus de 10	6,402	6,375	12,777	233	722	352	50,0	50,0	100,0
Total	3,801	2,479	6,280	138	281	173	60,5	39,5	100,0

Sont considérées comme dépenses de première nécessité: l'alimentation, les vêtements, le loyer, le chauffage et l'éclairage. L'ensemble des autres rubriques constitue le chapitre des dépenses pour l'instruction, les loisirs et l'hygiène. Divers auteurs se servent naturellement d'autres critères; à notre avis, on ne saurait, par exemple, faire figurer les impôts dans la seconde catégorie.

La table ci-dessus montre nettement que les dépenses de la seconde catégorie montent beaucoup plus rapidement que celles de la première lorsque le revenu augmente. Tandis que pour les petits revenus les dépenses de première catégorie constituent les trois quarts du total des dépenses, cette proportion n'est plus que de moitié pour les revenus plus élevés. Si l'on fixe à 100 pour la classe des revenus inférieurs les dépenses des deux catégories (voir chiffre-indice de la table ci-dessus), on remarque que les dépenses de la seconde sont sept fois plus élevées dans la caisse des revenus supérieurs que dans la première classe (revenus inférieurs) tandis que les dépenses de première catégorie (dépenses de nécessité) ne sont pas même deux fois et demie plus élevées.

Les expériences de la vie journalière confirment ce qu'expriment les chiffres: l'ouvrier ne peut réellement disposer que d'une très petite partie de son revenu. Il faut d'abord satisfaire les besoins les plus urgents et il ne reste alors que peu de chose pour les loisirs, l'instruction, l'hygiène, les plaisirs, le délassement, les voyages et le sport.

Ces constatations nous incitent à comparer les conditions des

années passées. Nous sommes en mesure de citer quelques chiffres émanant des enquêtes antérieures faites par le canton de Bâle-Ville:

	Bâle								
	En francs par famille								
	1912	1919	1920	1921	1922	1923	1936/37	1937/38	
Alimentation	1,431	2,929	3,168	2,905	2,571	2,616	1,840	1,948	
Vêtements	362	803	908	728	764	675	561	555	
Loyer	463	545	595	733	752	822	1,106	1,152	
Chauffage et éclairage .	119	356	365	337	319	286	294	316	
Dépenses de nécessité .	2,375	4,633	5,036	4,703	4,406	4,399	3,801	3,971	
Dépenses p. l'instruction, les loisirs et l'hygiène .	819	1,206	1,708	1,709	1,853	1,755	2,479	2,568	
Total des dépenses	3,194	5,839	6,744	6,412	6,259	6,154	6,280	6,539	
	En pour-cent du total des dépenses								
Alimentation	44,8	50,2	47,0	45,3	41,1	42,5	29,3	29,8	
Vêtements	11,3	13,7	13,5	11,4	12,2	11,1	9,0	8,5	
Loyer	14,5	9,3	8,8	11,4	12,0	13,4	17,6	17,6	
Chauffage et éclairage .	3,7	6,1	5,4	5,2	5,1	4,7	4,7	4,8	
Dépenses de nécessité .	74,3	79,3	74,7	73,3	70,4	71,7	60,6	60,7	
Dépenses p. l'instruction, les loisirs et l'hygiène .	25,7	20,7	25,3	26,7	29,6	28,3	39,4	39,3	
Total des dépenses	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Ce tableau montre l'heureux développement de la proportion des dépenses de deuxième catégorie. Ce développement est constant. Seule l'année 1919 fait exception car les revenus réels avaient fortement baissé. Depuis 1912, les dépenses de deuxième catégorie ont triplé tandis que celles de première catégorie ont augmenté dans la proportion de un et demi.

Il serait certainement très captivant d'analyser de façon plus approfondie toutes les rubriques des dépenses, mais nous devons y renoncer et nous limiter à l'examen des rubriques les plus importantes (l'alimentation).

Voici, en pour-cent, la structure de la consommation des denrées alimentaires à Zurich, en 1937/38:

	Familles avec			
	un revenu jusqu'à 4000 francs	un revenu de plus de 7000 francs	trois enfants et plus	Familles sans enfants
Lait frais	20,7	12,6	19,5	11,2
Pain	9,4	6,6	9,1	4,4
Autres produits à base de céréales	5,6	3,8	5,3	2,9
Graisse, huile comestible	5,1	2,6	5,1	3,4
Total	40,8	25,6	39,0	21,9
Viande et charcuterie	15,6	20,1	14,7	22,6
Pâtisserie	2,1	4,7	2,5	4,5
Fruits et légumes	12,6	17,6	14,4	19,4
Beurre et crème	5,7	9,5	6,2	7,7
Total	36,0	51,9	37,8	54,2

Nous avons déjà constaté que la structure des dépenses variait en fonction du revenu et du nombre des enfants. Le tableau ci-dessus traduit les mêmes phénomènes en ce qui concerne particulièrement les denrées alimentaires. Les familles aisées consomment de la viande, de la pâtisserie fine, des légumes, des fruits, du beurre et de la crème en quantités beaucoup plus grandes que les milieux pauvres; ces derniers consomment davantage de lait et de pain. Ces constatations se répètent pour les familles sans enfants; dans ces dernières, on consomme des denrées alimentaires beaucoup plus fines que dans les familles nombreuses.

Le tableau ci-dessous montre qu'à Bâle-Ville les conditions sont pareilles à celles de Zurich bien que les chiffres suivants soient moins précis:

	jusqu'à 4000	Niveau du revenu, en francs				
		4—5000	5—6000	6—8000	8—10,000	de plus de 10,000
Dépenses par famille, en francs						
Lait frais	219	203	205	271	248	243
Beurre	92	93	117	129	155	191
Oeufs	50	54	65	76	75	115
Viande	162	184	244	226	264	335
Pain	88	77	81	103	115	111
Pâtisserie	46	68	77	96	133	162
Légumes	109	105	106	135	137	201
Fruits	61	80	90	125	142	184
En pour-cent du total des dépenses						
Lait frais	6,0	4,3	3,6	3,9	2,7	1,9
Beurre	2,6	2,0	2,1	1,9	1,7	1,5
Oeufs	1,4	1,1	1,1	1,1	0,8	0,9
Viande	4,4	4,0	4,2	3,3	2,8	2,6
Pain	2,4	1,7	1,4	1,5	1,2	0,9
Pâtisserie	1,3	1,5	1,3	1,4	1,5	1,3
Légumes	3,0	2,3	1,9	1,9	1,4	1,5
Fruits	1,6	1,7	1,5	1,7	1,6	1,5

Ces chiffres révèlent tous la même tendance, le même phénomène; ce dernier est cependant moins marqué en ce qui concerne les denrées alimentaires les plus chères. Remarquons cependant combien la consommation des produits agricoles (beurre et fruits) et de la pâtisserie est proportionnelle au niveau du revenu.

Ces chiffres montrent aussi clairement qu'il y a encore de nombreux gagne-petit à qui les denrées alimentaires de haute valeur ne sont pas accessibles. Or, il s'agit précisément de produits agricoles indigènes; voilà qui montre au paysan combien son sort est lié à celui de l'ouvrier. Si les salaires des ouvriers augmentent, les paysans en ressentent immédiatement les bienfaits, car à toute augmentation du revenu de l'ouvrier correspond une amélioration de la nourriture.

Ces enquêtes démontrent encore que seuls des salaires convenables permettent aux familles d'ouvriers d'acquérir une nourriture saine, abondante et variée. La hausse des salaires permet aussi d'augmenter la force d'achat et contribue ainsi à l'assainissement de notre économie.

Conclusions.

Les chiffres, par eux-mêmes, parlent un langage clair. Ils viennent de nous révéler une situation que l'on peut qualifier, en moyenne, de satisfaisante. Mais n'oublions pas — nous avons déjà insisté sur ce point — que la moyenne générale valable pour l'ensemble de notre population est bien inférieure à celle des revenus et des dépenses que nous venons d'analyser, ce qui veut dire qu'il y a encore en Suisse de bien trop nombreuses familles qui doivent consacrer la totalité de leurs ressources à couvrir des dépenses de nécessité. Ne parlons pas des chômeurs!

La lutte pour une amélioration du niveau de vie de tous les travailleurs est loin d'être terminée; elle ne prendra fin que lorsqu'il n'y aura plus ni pauvres ni chômeurs.

Cartels et accords à caractère de cartels dans l'économie suisse.

I.

La commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique vient de publier la troisième partie de ses enquêtes sur les cartels dans l'économie suisse. Cette publication traite du fer et autres métaux non précieux (industrie, métiers, commerce). Nous donnons ci-après le contenu de cette troisième brochure sur les cartels en Suisse. En ce qui concerne les deux précédentes enquêtes, les résultats en sont publiés dans les numéros de novembre 1937 et de janvier 1939 de la « Revue syndicale ».

7^{me} partie: Fer et autres métaux non précieux (industrie, artisanat et commerce).

a) Industrie du fer, métallurgie et artisanat.

1. *Laminoirs.* Il existe des réglementations de prix pour les articles fabriqués aussi bien par des usines suisses (von Roll, Gerlafingen et von Moos à Lucerne) que par des entreprises étrangères s'intéressant au marché suisse.

En ce qui concerne le fer en barres et en bandes, ces accords sont complétés par les ententes de quotes-parts assurant ainsi à l'industrie suisse environ la moitié du marché indigène. La branche des fers laminés est régie dans son ensemble par un cartel international: la Communauté internationale pour l'exportation de l'acier brut (I.R.E.G.), organisme avec lequel les deux usines suisses ont conclu une convention. Ce cartel a unifié la vente en Suisse des produits laminés ainsi que la quantité minimum faisant règle pour les achats directs aux usines. Les dispositions arrêtées par l'I.R.E.G. lient aussi bien l'industrie que le commerce.